
Présidence : Norvège

236ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 24 juin 1999

Ouverture : 10 h 25

Clôture : 11 h 55

2. Présidence : M. K. Eide
M. Ø. Hovdkinn

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : GROUPE D'ASSISTANCE DE L'OSCE EN
TCHETCHENIE

Chef du Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie (PC.FR/18/99 Restr.),
Allemagne - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre,
de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la
Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République
tchèque) (PC.DEL/325/99), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/327/99), Suisse,
Fédération de Russie, Président

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 301 (PC.DEC/301)
sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE au Tadjikistan ; le texte
de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A
SKOPJE CHARGÉE D'EVITER LE DEBORDEMENT
DU CONFLIT

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 302 (PC.DEC/302)
sur la prorogation du mandat de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje

chargée d'éviter le débordement du conflit ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION RELATIVE AU SEMINAIRE DE 1999 SUR LA REGION MEDITERRANEENNE, QUI DOIT SE TENIR A AMMAN (JORDANIE) LES 6 ET 7 DECEMBRE SUR LE THEME : "MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE"

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 303 (PC.DEC/303) relative au Séminaire de 1999 sur la région méditerranéenne, qui doit se tenir à Amman (Jordanie) les 6 et 7 décembre sur le thème : "Mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine" ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA REVISION DE L'ALLOCATION DE FONDS

Président, Ukraine

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 304 (PC.DEC/304) sur la révision de l'allocation de fonds ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : POURSUITE DE L'EXAMEN PAR L'OSCE DE LA QUESTION DE LA YUGOSLAVIE (SERBIE ET MONTENEGRO)

Président, Allemagne - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (SEC.DEL/225/99) (PC.DEL/326/99), Etats-Unis d'Amérique, Canada, Albanie

Point 7 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Situation au Bélarus* : Etats-Unis d'Amérique, Bélarus
- b) *Situation en Ukraine* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/328/99/Rev.1), Ukraine, Président

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE

- a) *Réunion ministérielle de la Troïka à Oslo* : Président
- b) *Ouverture du Séminaire sur la religion et la prévention des conflits à Oslo* : Président

- c) *Déclaration que le Secrétaire général de l'ONU doit faire devant le Conseil permanent* : Président
- d) *Déclaration que le Président en exercice doit faire devant le Conseil permanent* : Président

Point 9 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Aucune déclaration

Point 10 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Questions d'organisation : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 1er juillet 1999 à 10 heures, Neuer Saal